



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL_2023 / 05 -
Compte de Gestion
2022

SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 21 Mars 2023.

Résultat des votes :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

M. Jean SAMPSONI	M. Eric ECREPONT	M. Robert ANASTASI
M. Pierre RAVIOL	M. Christian NERVI	M. Serge PAULEAU
M. Jean-Marc BALDI	Mme Anne-Flore GRECH	M. Yves PICARDA
M. Jean-Pierre SEISSON	M. Sylain CASTAGNE	Mme Elisabeth RABOUIN
M. Bernard CLARETON	M. Laurent GESLIN	Mme Magali MISTRAL
Mme Aline PELISSIER	M. Vincent FAURE	M. Henri MILAN
M. Michel BLANC	M. Jean-François RIGAT	M. Philippe GINOUX
Mme Elisabeth SCHWEITZER	M. Louis-Pierre FABRE	M. Serge MANNONI

Excusés :

M. Roger BERTO	représenté par Jean SAMPSONI
M. Jean-Christophe DAUDET	représenté par Jean-Marc BALDI
Mme Sylvie BERTRAND	représenté par Laurent GESLIN
M. Eric BRUSCHET	représenté par Sylvain CASTAGNE
M. Jean-Louis LEPIAN	représenté par Philippe GINOUX
M. Edgard MARECHAL	représenté par Elisabeth RABOUIN

Absents :

M. Bruno REYNIER	Mme Sylvie MAZELI	M. Rémy DEMICHELIS
M. Michel GAVANON	M. Régis GINOUX	Mme Monique BUNTZ
M. Michel BARAT	M Roger ROSTAN	M. Francis DEMISSY
M. Jean-Louis DEVOUX		

Présents Autres :

Objet : Compte de Gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Madame le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après envoi à la Sous-Préfecture :06/04/2023.

Et publication et notification le :06/04/2023.

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20230330-DEL_2023-05-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE COMITE SYNDICAL

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : de STATUER sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles qui sont relatives à la journée complémentaire.

ARTICLE 2 : de STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

ARTICLE 3 : de STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives.

ARTICLE 4 : de DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES
Traverse du Cheval Blanc
BP 93
ST-REMY-DE-PROVENCE
13533 Cedex

Philippe GINOUX

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après envoi à la Sous-Préfecture : 06/04/2023
Et publication et notification le : 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20230330-DEL_2023-05-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023